



---

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts des statistiques genrées****Quinzième réunion**

Genève, 10-12 mai 2023

**Rapport de la réunion****I. Participation**

1. La réunion de 2023 du Groupe d'experts des statistiques genrées de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenue du 10 au 12 mai à Genève (Suisse). Elle a réuni 80 participants représentant les pays et organismes suivants : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République de Moldova, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Bureau international du travail (BIT), Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CEI-STAT), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CELAC), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Make Mothers Matter et Université de Perpignan.

2. Plusieurs participants ont pu assister à la réunion de travail grâce à l'appui financier d'ONU-Femmes et du projet intitulé « Data and statistics for more gender-responsive trade policies in Africa, Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia » (Mettre les données et les statistiques au service de l'élaboration de politiques commerciales prenant davantage en compte les dimensions liées au genre en Afrique, en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale) financé par le Compte de l'ONU pour le développement (douzième tranche).

**II. Organisation de la réunion**

3. Helena Löf (Suède) a été élue Présidente de la réunion.
4. Les questions de fond suivantes ont été examinées au cours de la réunion :
  - a) Disparités de rémunération entre les femmes et les hommes et inégalité de revenus ;
  - b) Fracture numérique liée au genre ;



- c) Genre, changements climatiques et environnement ;
- d) Mesures relatives au sexe et au genre ;
- e) Mesure de la violence à l'égard des femmes ;
- f) Nouvelles sources de données et questions émergentes ;
- g) Le genre et le commerce ;
- h) Nouvelles approches de la mesure du travail non rémunéré et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- i) Travaux en cours et à venir sur les statistiques genrées menés sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens.

5. Les participants suivants ont animé des séances : pour le point a) : Jérôme Hury (Luxembourg) ; pour le point b) : Ligia Nobrega (EIGE) ; pour le point c) : Thomas Körner (Allemagne) ; pour le point d) : Katja Branger (Suisse) ; pour le point e) : Ainur Dossanova (Kazakhstan) ; pour le point f) : Susana Neves (Portugal) ; et pour le point h) : Marjut Pietiläinen (Finlande). Pour le point e), une séance-débat a été consacrée aux moyens de combler le manque de données sur la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie, sous la direction de Raphaëlle Rafin (ONU-Femmes).

6. Les exposés et les débats de la réunion étaient fondés sur des documents disponibles sur [le site Web de la CEE](#).

### III. Recommandations pour les travaux futurs

7. Les participants ont noté que le Groupe d'experts des statistiques genrées tiendrait sa prochaine réunion en présentiel en mai 2025.

8. Les participants ont proposé que les futurs débats du Groupe d'experts portent sur les thèmes suivants :

- a) Mesure des stéréotypes de genre et de la discrimination fondée sur le genre ;
- b) Intégration de l'approche intersectionnelle dans les statistiques genrées ;
- c) Différences fondées sur le genre entre les personnes âgées ;
- d) Fracture numérique liée au genre ;
- e) La violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie ;
- f) Mesures de la richesse et de la pauvreté ventilées par sexe ;
- g) Diffusion et communication des statistiques genrées ;
- h) La violence à l'égard des filles.

9. Les participants à la réunion ont recommandé au Groupe directeur des statistiques genrées d'entreprendre les activités suivantes concernant le thème a) (Mesure des stéréotypes de genre et de la discrimination fondée sur le genre) :

- a) Recueillir des informations sur les pratiques nationales actuelles ;
- b) Établir un plan de travail méthodologique susceptible d'être mené à bien dans le cadre de la Conférence des statisticiens européens.

10. La réunion a recommandé au Groupe directeur des statistiques genrées de faciliter et coordonner le travail de collecte des pratiques nationales et des contributions d'experts concernant la mesure de la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie dans la région de la CEE, l'objectif étant de soutenir le développement à l'échelle mondiale de directives méthodologiques relatives à ce thème.

#### **IV. Adoption du rapport de la réunion**

11. Les participants ont adopté les parties I à III du rapport avant de clore la réunion. Un résumé des débats qui ont eu lieu lors des séances consacrées aux questions de fond est présenté en annexe au présent rapport, que le secrétariat a été chargé d'établir après la réunion.

## Annexe

### Résumé des séances consacrées aux questions de fond

#### I. Séance A : Disparités de rémunération entre les femmes et les hommes et inégalité de revenus

1. Au cours de cette séance, Eurostat, l'Université de Perpignan (France), l'Arménie et la Suisse ont présenté des communications. Jérôme Hury (Luxembourg), animateur du débat, a dégagé les principales questions suivantes :

a) Quels sont les principaux vecteurs des inégalités de revenus fondées sur le genre et quelles sont les mesures politiques susceptibles d'y remédier ?

b) Est-il possible d'apporter des améliorations méthodologiques à la mesure des inégalités liées au genre ?

c) Des travaux ont-ils été entrepris concernant les indicateurs relatifs au travail non rémunéré, ceux-ci étant importants pour comprendre les inégalités liées au genre ?

2. S'agissant des politiques à mener, il a été jugé souhaitable de promouvoir celles qui étaient susceptibles d'accélérer la carrière des femmes en leur permettant d'accéder plus rapidement à des postes et à des salaires plus élevés avec un niveau d'éducation inférieur à celui qu'il leur faut aujourd'hui. Une autre proposition concernant ce qu'on appelle le « plancher collant » consisterait à prendre en compte l'expérience acquise dans le contexte du travail non rémunéré et dans d'autres secteurs de la vie, dans la gestion de la famille, dans le fonctionnement en mode multitâche et dans le travail domestique afin de rééquilibrer l'expérience des femmes par rapport à celle des hommes.

3. En Suisse, la participation des femmes au marché du travail tout au long de la vie est un facteur particulièrement crucial, car beaucoup de femmes travaillent à temps partiel et interrompent leurs carrières pour élever leurs enfants. Cette situation s'explique par le manque de structures de garde d'enfant et de leur coût élevé, malgré certaines améliorations observées au cours des dix ou quinze dernières années suite à la mise en place d'un programme par les pouvoirs publics.

4. S'agissant des sources de données permettant de calculer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, et des méthodes employées, Eurostat a expliqué qu'il utilisait l'enquête sur la structure des salaires en raison de sa grande qualité et de son niveau de détail élevé. Toutefois, cette enquête étant menée auprès des entreprises, elle ne fournissait aucune donnée sur la composition des ménages ou les responsabilités domestiques. Ces informations étaient obtenues à partir de l'enquête sur les forces de travail, dont un module permettait de recueillir les informations sur les interruptions de carrière. Depuis 2021, Eurostat s'attachait à recueillir des données annuelles concernant le salaire brut mensuel à partir de l'Enquête sur les forces de travail, laquelle pouvait offrir une base nouvelle ou complémentaire permettant de calculer les disparités de rémunération entre les femmes et les hommes.

5. L'Enquête sur les forces de travail offre notamment pour avantage de représenter tous les secteurs, y compris le secteur informel, et couvre de nombreuses caractéristiques individuelles. Cependant, les variables correspondant aux différents types de revenus sont manquantes ou difficiles à obtenir. L'Arménie ne réalise pas les enquêtes sur la structure des salaires de façon régulière et estime les disparités de rémunération entre les hommes et les femmes à partir de l'enquête sur les forces de travail. Dans le cas du marché du travail arménien, l'emploi informel est courant et l'enquête sur les forces de travail permet de mesurer l'incidence du statut informel sur l'ampleur des disparités de rémunération entre les femmes et les hommes. La Suisse a adapté le calcul de l'ensemble des disparités salariales entre les femmes et les hommes de façon à prendre en compte les groupes qui sont exclus de l'Enquête sur la structure des salaires. Pour estimer les revenus des travailleurs indépendants, la Suisse combine les données de l'Enquête sur les forces de travail et celles de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS).

6. S'agissant de la mesure du travail non rémunéré, l'Arménie a souligné que toutes les formes de travail non rémunéré étaient prises en compte dans son Enquête sur les forces de travail depuis 2018. En 2023, elle prévoit de réaliser une enquête sur l'emploi du temps, qui permettra d'obtenir les données nécessaires à l'établissement de tous les indicateurs relatifs au travail non rémunéré. La Suisse publie régulièrement des statistiques sur le travail non rémunéré par genre, par type d'activité et selon d'autres caractéristiques sociodémographiques, et elle calcule la valeur monétaire de ce travail non rémunéré afin de montrer combien coûterait ce travail s'il était rémunéré. Eurostat ne prévoit pas, pour l'heure, de publier d'indicateurs relatifs au travail non rémunéré.

7. Pour analyser le rapport entre les disparités de rémunération entre les femmes et les hommes et la participation des femmes au marché du travail, Eurostat a créé un indicateur théorique qui prend en compte le taux d'emploi. Le taux d'emploi des femmes peut être inférieur à celui des hommes en raison d'un processus d'auto-sélection, car les femmes n'entrent pas sur le marché du travail si elles n'ont pas la perspective de gagner suffisamment bien leur vie.

8. Le débat a montré que le meilleur moyen de mesurer les disparités de rémunération entre les femmes et les hommes consistait à prendre pour base le salaire horaire afin d'atténuer l'effet direct des différences de temps travaillé respectivement par les femmes et par les hommes. Eurostat a indiqué que des expériences seraient tentées dans le but d'intégrer un élément à l'Enquête sur les forces de travail et de passer d'une mesure mensuelle de la rémunération à une mesure horaire.

## II. Séance B : Fracture numérique liée au genre

9. Au cours de cette séance, le Bélarus, l'Italie et CEI-STAT ont présenté des communications. Ligia Nobrega (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes) a animé le débat. Les questions suivantes ont été abordées :

10. Les communications ont porté sur les aspects liés au genre de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, à partir d'une enquête sur les ménages. L'enquête n'a pas mis en lumière de fracture profonde liée au genre. En Italie, les hommes sont plus performants que les femmes dans les activités de loisirs basées sur la technologie, alors que les femmes sont plus présentes que les hommes sur Internet en général. Dans les groupes d'âge les plus jeunes, les hommes ont une connaissance des technologies de l'information et de la communication légèrement supérieure à celle des femmes, mais l'utilisation d'Internet ne présente aucune différence entre les femmes et les hommes.

11. Au Bélarus, les femmes sont plus actives sur Internet que les hommes et leurs indicateurs sont supérieurs à ceux des hommes pour ce qui est à la fois de l'accès à un ordinateur ou à un téléphone ou de la possession de tels équipements, ce qui est cohérent avec le fait que la proportion de femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et occupant un emploi est plus élevée que celle des hommes dans ce pays.

12. Les futures analyses devront porter sur la question de savoir dans quelle mesure l'utilisation des technologies numériques et ses diverses incidences sur les femmes et sur les hommes influent sur l'accès au travail, mais aussi sur l'accès à la formation et à l'éducation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

## III. Séance C : Genre, changements climatiques et environnement

13. Au cours de cette séance, l'Italie a présenté une communication et deux communications ont été présentées par International Women's Development Agency et Women's Environment and Development Organization. Thomas Körner (Allemagne), animateur du débat, a résumé ces deux communications.

14. Le statut de migrant était considéré comme une variable importante pour expliquer les différences de comportement entre les femmes et les hommes s'agissant des changements climatiques et de l'environnement. Il a été souligné que l'analyse des comportements au sein des couples aiderait à mieux comprendre l'intérêt de prendre en compte les rôles respectifs des hommes et des femmes et leur évolution. L'Italie compte collecter les données pertinentes aux fins de telles analyses.

15. Le débat a mis en lumière l'importance de ce thème et de la nécessité de prendre en considération différentes données et différentes enquêtes. En Finlande, par exemple, une section consacrée à l'environnement avait été incluse dans la dernière publication sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Des données provenant de l'Institut finlandais de l'environnement ainsi que du secteur des communications, de l'enquête nationale sur les voyages, des enquêtes sur la consommation, des enquêtes sur la qualité du travail et des enquêtes sur l'emploi du temps étaient toutes considérées comme des sources possibles.

16. Il a été suggéré que les données concernant les comportements écoresponsables pouvaient être reliées aux données administratives. Par exemple, les données sur le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail (véhicules personnels ou transports en commun) pouvaient être reliées aux données administratives sur la propriété des voitures afin d'estimer les émissions de gaz. Il était également possible de recourir aux mégadonnées. Si les décideurs sont les premiers utilisateurs des données concernant les attitudes et comportements écoresponsables, ces données pouvaient aussi être utiles aux organismes en charge des transports publics.

17. Les participants ont souligné que la représentation des femmes au sein des instances décisionnelles dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques demeurait faible.

#### IV. Séance D : Mesures relatives au sexe et au genre

18. Au cours de cette séance, l'Italie, les États-Unis et la Présidente de l'Équipe spéciale des questions liées au sexe et au genre de la CEE ont présenté des communications. Katja Branger (Suisse) a animé le débat.

19. Les trois communications ont démontré que des données sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre étaient nécessaires pour représenter la diversité des situations et permettre de mesurer la discrimination envers les différents groupes de population. Les trois interventions ont rendu compte des efforts déployés aux niveaux national et international pour atteindre cet objectif et ont fait ressortir l'importance de la mise en commun des données d'expérience avec toutes les parties concernées, avec les militant(e)s faisant un travail de plaidoyer et avec les chercheurs pour que l'on puisse progresser et rester au fait des tendances actuelles. Les résultats des projets pilotes et des expérimentations sont utiles à tous les pays, même si des spécificités régionales, nationales et culturelles doivent toujours être prises en compte.

20. En Italie, l'enquête consacrée aux questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre a été lancée après une expérimentation minutieuse, et les questions ont été bien accueillies. Une méthode d'échantillonnage non traditionnelle a été employée afin d'obtenir une bonne représentation des groupes de personnes LGBT+ par l'intermédiaire de leurs associations. Il reste difficile d'atteindre les personnes qui ne participent à aucune action militante ou de plaidoyer et on ne sait pas dans quelle mesure les profils de ces personnes diffèrent de ceux des personnes engagées dans les associations.

21. Aux États-Unis, à la demande du Département de la justice, la mesure de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre est peu à peu intégrée dans l'enquête sur les collectivités (American Community Survey) afin de fournir les données requises pour faire appliquer les lois anti-discrimination. Un aspect essentiel consiste à adapter la terminologie non seulement en ce qui concerne les catégories afférentes à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle, mais aussi pour éviter d'employer des termes genrés pour décrire les catégories de relations. Des options de réponse prédéfinies sont combinées avec des champs de réponse libres, ce qui permet aux répondants d'employer systématiquement la terminologie de leur choix.

Les termes et catégories employés dans les produits de données seront déterminés par les prescriptions légales et par les besoins de l'agence fédérale qui en fait la demande, ce qui permettra d'englober aisément le public et l'identité concernés dans les catégories plus générales.

22. L'Équipe spéciale des questions liées au sexe et au genre de la CEE élabore et expérimente actuellement une proposition tendant à ce que les pays incluent des questions relatives au sexe et au genre dans le prochain cycle de recensement (2030). Avant d'apporter des changements au recensement, il conviendra de prendre en considération un certain nombre de questions, en particulier la pertinence des questions pour l'élaboration des politiques, l'acceptabilité par l'opinion publique, le contexte juridique, et les problématiques de divulgation, de contrôle et d'assurance de la qualité. Un aspect fondamental tient au fait que la différence entre sexe et genre appelle un travail de sensibilisation supplémentaire. C'est bien entendu aux pays que reviendra la décision d'intégrer à leur recensement une question concernant le genre ou l'identité de genre offrant plus de deux réponses possibles.

23. En Suisse, le registre de l'état civil impose de déclarer le sexe masculin ou féminin. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une personne peut demander un changement de sexe dans le registre d'état civil par une simple déclaration déposée en personne au bureau de l'état civil. L'enquête suisse sur la santé pose des questions sur les comportements sexuels depuis 2007 et sur l'orientation sexuelle depuis 2017. En 2022, un bref module relatif à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle a été inclus.

24. Les participants ont souligné la nécessité de faire la distinction entre genre et sexe et débattu de la confusion fréquente entre ces deux notions. Il faudrait beaucoup de temps et plusieurs étapes pour expliquer cette différence au public.

25. ONU-Femmes a rendu compte des travaux entrepris dans le but d'élaborer des recommandations concernant la mesure de la violence et de la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. L'Entité a souligné combien ces questions étaient perméables au contexte politique et social, mis en avant les risques que la collecte de données pouvait faire peser sur certains groupes de population et insisté sur la nécessité de mettre en place des cadres légaux et sociopolitiques nationaux relatifs à ces sujets.

26. La CELAC a présenté ses initiatives et confirmé que l'Amérique latine faisait face à des difficultés similaires. À la différence de la situation rapportée pour l'Italie et les États-Unis, l'expérience de la collecte de données en Colombie indiquait qu'il serait préférable de poser la question de l'identité de genre avant celle du sexe à la naissance. Des efforts étaient en cours afin de collecter les données d'une manière qui ait un sens non seulement pour les groupes minoritaires, mais aussi pour le public en général.

## V. Séance E : Mesure de la violence à l'égard des femmes

27. Au cours de cette séance, la Finlande, la Slovaquie, le FNUAP, le Turkménistan, le Bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique et l'Italie ont présenté des communications. Ainur Dossanova (Kazakhstan) a dirigé le débat.

28. Une séance-débat intitulée « Comblent les lacunes des données sur la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie », animée par Raphaëlle Rafin (ONU-Femmes), a été l'occasion pour les représentants de la Finlande, de la Géorgie, de l'Italie et de l'EIGE de présenter leurs perspectives.

29. L'animatrice a souligné combien il importait que la conception et le déroulement des enquêtes sur la mesure de la violence à l'égard des femmes fassent l'objet d'une préparation minutieuse. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait imposé des changements profonds et rapides dans les méthodes de collecte de données, en faveur de la collecte en ligne et par téléphone. Sur ce thème, les considérations liées à la vie privée et à la sécurité ont rendu cette évolution plus difficile. Le fait que ces modes de collecte ont été imposés a permis d'en améliorer l'utilisation et d'élaborer des protocoles adaptés à la mesure de la violence à l'égard des femmes.

30. Il a été observé que l'essor de ce domaine d'activité engendrait un risque de prolifération de méthodes et de questions d'enquête, avec des possibilités croissantes de contradictions entre différentes normes et différents outils, dont ceux qui sont élaborés par les organisations internationales, ce qui pourrait avoir un effet délétère sur la comparabilité entre les pays et au fil du temps. La nécessité d'analyser les effets des différents modes de collecte a également été évoquée, car les changements de mode de collecte se généralisent.

31. Même lorsque des instruments normalisés sont utilisés, la comparabilité des données pourrait pâtir de la terminologie employée, de la volonté ou non de s'identifier ou d'identifier autrui comme une victime et de signaler des actes de violence, de la disponibilité de refuges pour femmes et du degré de confiance dans les autorités. Compte tenu des différences potentiellement importantes d'un pays à l'autre, il est essentiel de diffuser des rapports méthodologiques détaillés et de mettre en évidence les problèmes potentiels, notamment en les signalant aux organismes dépositaires des instruments d'enquête communs tels qu'Eurostat ou l'OMS.

32. Les participants ont souligné qu'une coopération internationale constante et active était nécessaire pour préserver la comparabilité des données et promouvoir l'utilisation de pratiques optimales. Un des buts de cette coopération internationale pourrait être d'évoluer vers une approche calquée sur celle du Groupe de Washington, laquelle consiste à élaborer un modèle optimal de série de questions et de méthodes mais en y incorporant suffisamment de flexibilité pour permettre l'adaptation à des circonstances et des priorités différentes.

33. Les participants ont également examiné la question de la sécurité dans les cas où les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes sont réalisées sur Internet. En Finlande et en Slovaquie, des boutons de sortie rapide sont utilisés pour permettre aux répondants de quitter l'enquête rapidement, mais des risques subsistent tout de même, en particulier pour certains groupes de population qui peuvent méconnaître ces fonctions, comme les personnes âgées ou les personnes issues de groupes socioéconomiques défavorisés qui sont susceptibles d'utiliser des appareils partagés par d'autres membres du foyer. Les difficultés particulières liées à la protection et à la sauvegarde de la vie privée ainsi qu'au consentement lorsqu'il s'agit d'interroger des adolescentes ont également été soulignées.

34. Des participants ont posé des questions concernant les bases d'échantillonnage et les moyens employés pour contacter les répondants. Même la Finlande et la Slovaquie, qui disposent de registres de population exhaustifs, ont signalé des difficultés telles que des numéros de téléphone incorrects et des adresses électroniques manquantes. D'autres participants ont indiqué que dans leurs pays, il serait difficile d'identifier et de contacter les répondants potentiels pour des enquêtes sur Internet. Des mesures particulières devaient être prises afin de protéger la vie privée et de garantir la sécurité dans le cas des enquêtes sur la violence à l'égard des femmes. Ainsi, les lettres de motivation adressées par courrier postal doivent être rédigées avec soin afin de ne pas attirer inutilement l'attention sur l'objet de l'enquête. Il convient en outre de faire preuve d'une grande prudence lorsque les mots de passe pour les enquêtes sont envoyés par courrier électronique.

35. Il a été noté que la disponibilité des outils méthodologiques et autres supports didactiques en russe facilitait leur utilisation par les États membres dans lesquels cette langue était parlée. Beaucoup de ces contenus, y compris ceux qui ont été élaborés par la CEE et kNOwVAW, sont d'ores et déjà en accès libre en russe. Des demandes particulières de traduction d'autres contenus peuvent être adressées. Elles seront prises en considération par les organisations internationales s'il apparaît que les besoins sont suffisamment importants.

#### **A. Séance-débat : Comblent les lacunes de données sur la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie**

36. Une séance-débat a offert l'occasion d'examiner la question nouvelle de la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie. Le débat était centré sur une affirmation de départ, à savoir que la « violence facilitée par la technologie » n'est pas synonyme de violence en ligne et que, loin de se limiter à l'utilisation malveillante des réseaux sociaux par des inconnus, cette forme de violence recouvre un très large éventail d'actes de gravité variable. Elle englobe les actes de violence facilitée par la technologie commis par un



partenaire passé ou actuel, les atteintes commises publiquement ou en privé, le harcèlement anonyme et de nombreuses autres formes de violence. Le débat a mis en évidence de très nombreux travaux entrepris aux niveaux national et international afin de comprendre et mesurer la prévalence, les caractéristiques et les incidences de cette violence.

37. Les intervenants et les participants ont centré leur attention sur trois domaines principaux : a) les éléments à prendre en considération dans le choix des sources d'enquêtes ou de données ; b) la pertinence des différents dénominateurs employés pour les mesures ; c) le choix des questions posées afin de comprendre le phénomène de la violence facilitée par la technologie.

38. Les questions concernant la violence facilitée par la technologie peuvent être ajoutées à des enquêtes existantes telles que les enquêtes de victimisation, les enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication, les enquêtes consacrées à la violence à l'égard des femmes ou les enquêtes portant sur d'autres thèmes tels que la qualité de l'emploi. Elles peuvent aussi être soumises dans le cadre d'enquêtes distinctes consacrées à cette thématique précise. Certaines données peuvent également être obtenues à partir de sources administratives. Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients (coûts, limitations imposées par l'échantillon de répondants, ou encore particularités des concepts et des définitions). Les intervenants ont décrit la gamme des moyens qui leur avaient jusqu'alors permis de recueillir des informations sur le thème en discussion.

39. Le choix du dénominateur peut avoir une incidence significative sur les indicateurs obtenus, par exemple en faisant référence à toutes les personnes, aux femmes seulement, seulement aux femmes qui utilisent régulièrement Internet ou une plateforme donnée, ou aux femmes qui sont ou ont été employées. Les intervenants ont noté que seuls les internautes pouvaient être les victimes directes d'abus en ligne, mais que toutes les formes de violence facilitée par la technologie ne se produisaient pas nécessairement en ligne. Par ailleurs, le fait d'être témoin ou simplement d'avoir connaissance d'une manifestation de cette forme de violence pouvait entraîner des conséquences, telles que le fait pour un enfant, par exemple, de craindre le cyberharcèlement. Les participants ont évoqué la tendance consistant à éviter ou quitter une plateforme sur laquelle des faits de violence facilitée par la technologie ont été vécus ou observés. Une telle attitude peut s'apparenter à une stratégie d'évitement de la violence, mais elle peut aussi avoir pour effet d'agrandir la fracture numérique liée au genre.

40. Les facteurs qui influencent les décisions concernant les questions à poser sont nombreux. Les préoccupations d'ordre statistique comme la comparabilité et la stabilité des séries chronologiques sont importantes, au même titre que la flexibilité requise pour incorporer de nouveaux concepts permettant de prendre en compte les nouveaux phénomènes qui apparaissent et deviennent plus fréquents. Il a été souligné que la violence facilitée par la technologie, qui se produit en grande partie en ligne, a toutes les chances de prendre une dimension transfrontière et transculturelle, ce qui impose tout particulièrement de développer la coopération internationale à la fois pour lutter contre ce phénomène et pour le mesurer et le comprendre. Il a par ailleurs été noté que la législation nationale relative aux définitions des diverses formes de violence facilitée par la technologie et de ce qui constitue une infraction et relative à la protection de la liberté d'expression peut avoir des incidences sur les données collectées. Dès lors que certains actes sont considérés comme des infractions, il sera sans doute plus facile de mobiliser des moyens pour les mesurer en vertu du mandat que crée l'existence de l'infraction.

## **VI. Séance F : Nouvelles sources de données et questions émergentes**

41. Au cours de la première partie de cette séance, des représentants de l'Italie, de la Géorgie et de l'EIGE ont présenté des communications. Au cours de la seconde partie, l'ONUDI et la FAO ont respectivement présenté une et deux communications. Susana Neves (Portugal) a animé les débats pendant les deux parties de la séance.

42. Résumant les communications présentées au cours de la première partie de la séance, l'animatrice a noté qu'un thème récurrent était la nécessité de ne pas se contenter de produire des indicateurs ventilés par sexe mais de perfectionner la présentation et la communication

des données, ainsi que leur analyse et leur interprétation, et d'évoluer vers l'emploi du genre (et non plus seulement du sexe) comme variable de ventilation lorsque cela était possible.

43. La nécessité de combler les lacunes dans les données a été soulignée dans les trois communications. Il ne sera possible de donner une image complète des inégalités de genre que par l'obtention de ces données manquantes, que ce soit en réutilisant les sources de données préexistantes ou en les utilisant différemment, en reliant diverses sources de données entre elles, en élaborant de nouvelles enquêtes ou en faisant un usage innovant d'autres sources. La nécessité croissante d'explorer de nouvelles pistes et d'intégrer des sources multiples, y compris de vastes ensembles de données non structurées, a également constitué un thème récurrent des communications.

44. Les exposés ont mis en lumière un élément fondamental, à savoir la nécessité d'examiner les inégalités croisées au lieu de considérer les inégalités de genre isolément, afin de mieux les comprendre dans leur contexte. À la base, il s'agit de l'intersection entre le sexe et le genre, mais aussi d'un large éventail de caractéristiques personnelles et sociales comme le statut socioéconomique, les caractéristiques du ménage et la parentalité. L'analyse est enrichie par l'examen de toutes ces variables lorsqu'on dispose de données à leur sujet.

45. Les participants ont évoqué les facteurs qui incitaient à appliquer des approches novatrices ainsi que les mandats en la matière. Dans le cas de l'Italie, c'est un accord avec l'organisme public national concerné qui a donné mandat pour appliquer des approches innovantes et mettre en place un système intégré de statistiques sur la violence à l'égard des femmes. Les pays qui recherchent des moyens appropriés de dégager des approches novatrices et d'élaborer des statistiques expérimentales peuvent s'inspirer de cet exemple.

46. Il a été souligné qu'avec l'intégration de sources multiples, les métadonnées détaillées prenaient de plus en plus d'importance. Dans le domaine des statistiques genrées, il importait particulièrement de faire en sorte que les métadonnées prennent en compte les aspects liés au genre dans toute la mesure du possible ou d'indiquer lorsque cela est impossible et pour quelles raisons.

47. L'utilisation de ces sources risque d'entraîner une modification des coûts, de la disponibilité et de la structure des données et donc, potentiellement, de compromettre la soutenabilité de l'ensemble. Il convient par ailleurs de noter qu'il peut s'avérer difficile d'extraire des informations utiles à partir d'une masse de données importante et d'en dégager un message susceptible de faire évoluer les choses. Transformer des messages concernant les violences à l'égard des femmes publiés sur les réseaux sociaux en statistiques sur ce sujet est loin d'aller de soi. Ce travail requiert en effet une réflexion et une expérimentation minutieuses.

48. Les participants ont débattu de l'évolution des moyens et des capacités dont les organismes nationaux de statistique ont besoin pour pouvoir traiter des nouvelles sources de données abondantes. Les nouvelles compétences en science des données sont désormais bien développées dans les universités et les systèmes de gestion des ressources humaines doivent investir de manière avisée afin de les exploiter. Toutefois, la compréhension du sujet est également essentielle pour faire en sorte que l'information extraite soit significative et pertinente.

49. Au cours de la seconde partie de la séance, les organisations internationales ont présenté des travaux de recherche sur les domaines dans lesquels les inégalités de genre persistent ou dans lesquels la question du genre n'a jusqu'à présent pas fait l'objet d'une attention particulière. L'animatrice du débat a noté que les thèmes des études liées au genre ne cessaient de se renouveler, car les inégalités entre les femmes et les hommes étaient loin d'avoir disparu. S'agissant des vecteurs d'inégalités, les intervenants ont indiqué que leurs analyses avaient mis en lumière des normes et des stéréotypes persistants qui avaient une incidence sur les rôles traditionnellement dévolus aux femmes et aux hommes. Il a été suggéré qu'il était désormais nécessaire non seulement de prendre en compte les questions liées au genre, mais encore de susciter des transformations en la matière afin de rebattre les cartes et de faire disparaître les normes qui empêchent les femmes de progresser vers davantage d'autonomie. Il a été souligné que les questions relatives aux mentalités et aux stéréotypes étaient étudiées dans le cadre de consultations entre experts et parties prenantes puis faisaient l'objet d'expérimentations cognitives.

50. Un aspect essentiel qui s'est dégagé de la discussion est qu'il peut parfois se révéler intéressant d'utiliser les sources de données existantes d'une façon nouvelle, soit dans le cadre d'analyses de types différents soit en les intégrant à d'autres sources. Il n'est pas toujours nécessaire de réaliser une nouvelle enquête pour chaque nouvelle problématique de recherche ou d'orientation des politiques publiques.

## VII. Séance G : Le genre et le commerce

51. La CEE a rendu compte de la séance consacrée aux statistiques sur le genre et le commerce, qui s'était tenue dans le cadre de l'atelier sur le renforcement de capacités avant la réunion du Groupe d'experts. Durant l'atelier, la présentation conceptuelle donnée par la CNUCED avait été suivie de présentations dans lesquelles cinq pays (Tadjikistan, République de Moldova, Géorgie, Kazakhstan et Finlande) avaient fait part de leur expérience. S'agissant de la production de statistiques sur le genre et le commerce, il semblait prometteur de relier les données sur les entreprises provenant des sources sur le commerce avec les données provenant des registres d'entreprises ou des enquêtes menées auprès des entreprises, sans qu'il soit nécessaire de collecter de nouvelles données. La Géorgie et le Kazakhstan avaient entrepris des études pilotes et s'étaient engagés à poursuivre les travaux en ce sens.

52. Le rapport de l'atelier peut être consulté sur [le site Web de la CEE](#).

## VIII. Séance H : Nouvelles approches de la mesure du travail non rémunéré et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

53. Au cours de cette séance, l'Allemagne, la Suède, le BIT et la CELAC ont présenté des communications. Marjut Pietiläinen (Finlande) a animé le débat.

54. Au cours du débat, il a été souligné que selon l'enquête sur les forces de travail, la pandémie de COVID-19 n'avait produit aucun effet sur la répartition du travail entre les femmes et les hommes en Allemagne. Pendant la pandémie, la méthode employée pour réaliser l'enquête sur les forces de travail, qui consistait à mener des entretiens individuels assistés par ordinateur, avait évolué vers un formulaire en ligne rempli directement par la personne elle-même, sans préparation méthodologique adéquate, ce qui pourrait avoir une incidence sur la comparabilité des résultats.

55. Il ressortait de la nouvelle enquête sur l'emploi du temps en Finlande que l'écart entre hommes et femmes en matière de temps consacré aux tâches domestiques avait été éliminé. L'emploi rémunéré avait diminué pour les hommes alors que le temps consacré aux tâches domestiques avait augmenté. Concernant les femmes, le temps consacré aux deux activités avait diminué.

56. La Suède avait modifié la méthode employée pour son enquête sur l'emploi du temps, l'expérimentation ayant montré que même la version allégée du calendrier n'aurait pas permis d'obtenir suffisamment de réponses. Des questions directes avaient été posées sur le temps consacré à certaines activités. Le BIT a souligné que l'approche modulaire développée pour mesurer l'emploi du temps aux fins de l'enquête sur les forces de travail ne pouvait pas se substituer à une enquête complète sur cette question. Ce module pouvait être utile dans les pays qui n'avaient jamais réalisé d'enquête sur l'emploi du temps ou qui ne disposaient pas des ressources nécessaires pour la réaliser à nouveau. En démontrant l'utilité des résultats de l'enquête sur l'emploi du temps pour l'élaboration de politiques et en précisant la périodicité de ces enquêtes dans des documents juridiques ou programmatiques, il était plus facile d'en sécuriser le financement.

57. Pour comprendre les différences liées au genre s'agissant de la contribution aux tâches domestiques et au travail non rémunéré des adultes, il était intéressant d'obtenir des informations sur l'emploi du temps des enfants, car ceux-ci jouent un rôle dans la prise en charge d'enfants plus jeunes et dans les tâches domestiques. L'Allemagne collecte des

données sur l'emploi du temps des enfants à partir de l'âge de 10 ans, la Suède à partir de l'âge de 18 ans et l'Italie à partir de l'âge de 3 ans.

58. Il faut être prudent lors de la publication des résultats de l'enquête sur l'emploi du temps, car il n'est pas forcément facile pour le public de les interpréter. Ils reposent fréquemment sur un petit nombre de réponses relevant de catégories particulières. Il a été proposé de porter une attention accrue dans l'analyse aux différences d'âge entre les femmes et les hommes et à la charge mentale imposée par les différentes activités.

## **IX. Travaux en cours et à venir sur les statistiques genrées menés sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens**

59. La CEE a rappelé les travaux relatifs aux statistiques genrées réalisés depuis quelques années sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens avec les conseils du Groupe directeur des statistiques genrées. Ces travaux avaient abouti à plusieurs publications : une consacrée à la mesure de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes ; une sur la mesure du pouvoir et de la prise de décisions au sein des ménages ; une sur la communication des statistiques genrées ; et une sur la valorisation du travail domestique non rémunéré. Un répertoire de données sur l'identité de genre servant de plateforme de mise en réseau sur la question avait été constitué.

60. L'examen des futurs travaux a débouché sur les recommandations présentées à la section III du corps du texte du présent rapport.

---